

DEMANDE D'ABONNEMENT ANNUEL
Parking voiture sans abonnement TPG (CHF 330.--)

- P47 TUILERIES PRE-BOIS
 GARE DE MEYRIN IKEA **PRE-BOIS AVEC BIKE (+CHF 110.-)**

 **Le présent formulaire doit parvenir à La Mutuelle le 1er du mois précédant la date de la demande.**

Coordonnées privées :
(Adresse principale officielle)

Mme, Mlle, M.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° postal : _____ Localité : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____

Adresse de correspondance :

La Mutuelle

Att. de Mme Marie-Pierre FLEURY

Palais des Nations

Bureau B-214

1211 GENEVE 10

Tél. : 022 917 35 10 – Fax : 022 917 00 71

E-mail : lamutuelle@un.org

Coordonnées professionnelles :

Nom : _____

Adresse : _____

N° postal : _____

Localité : _____

Téléphone : _____

Fax : _____

* * * * *

Marque du (des) véhicule(s) : _____ / _____ / _____

Couleur : _____ / _____ / _____

N° de plaques : _____ / _____ / _____

Le présent formulaire, accompagné d'une copie du permis de circulation (carte grise) du (des) véhicule(s) à jour, au nom et à l'adresse du titulaire de l'abonnement, devra être retourné à la Mutuelle pour commande et validation du lieu de travail.

Pour l'obtention d'un abonnement annuel à prix préférentiel, il est impératif, dans la règle, **d'habiter et de travailler à plus de 2 km du parking et de ne pas disposer de transports publics à proximité du domicile.** Celui-ci doit se trouver sur le chemin le plus naturel entre les lieux de domicile et de travail. Dans certains cas dûment justifiés, la Fondation des parkings peut y déroger.

La Fondation des parkings se réserve le droit d'annuler un abonnement si les conditions d'obtention ne sont plus remplies. De même, elle est en droit de demander tous justificatifs nécessaires à l'attribution d'un abonnement annuel à prix préférentiel, afin de respecter le principe d'équité entre tous les requérants.

Lire les dispositions générales ci-contre, dater et signer S.V.P.

DEMANDE D'ABONNEMENT ANNUEL
Parking voiture sans abonnement TPG (CHF 770.--)

- BALEXERT BERNEX MOUILLES BOUT DU MONDE
 VEYRIER P26 MEYRIN GRAVIERES SECHERON
 VOIE-CENTRALE **VOIE-CENTRALE AVEC BIKE (+CHF 220.-)**

 **Le présent formulaire doit parvenir à La Mutuelle le 1er du mois précédant la date de la demande.**

Coordonnées privées :
(Adresse principale officielle)

Mme, Mlle, M.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° postal : _____ Localité : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____

Adresse de correspondance :

La Mutuelle

Att. de Mme Marie-Pierre FLEURY

Palais des Nations

Bureau B-214

1211 GENEVE 10

Tél. : 022 917 35 10 – Fax : 022 917 00 71

E-mail : lamutuelle@un.org

Coordonnées professionnelles :

Nom : _____

Adresse : _____

N° postal : _____

Localité : _____

Téléphone : _____

Fax : _____

* * * * *

Marque du (des) véhicule(s) : _____ / _____ / _____

Couleur : _____ / _____ / _____

N° de plaques : _____ / _____ / _____

Le présent formulaire, accompagné d'une copie du permis de circulation (carte grise) du (des) véhicule(s) à jour, au nom et à l'adresse du titulaire de l'abonnement, devra être retourné à la Mutuelle pour commande et validation du lieu de travail.

Pour l'obtention d'un abonnement annuel à prix préférentiel, il est impératif, dans la règle, **d'habiter et de travailler à plus de 2 km du parking et de ne pas disposer de transports publics à proximité du domicile.** Celui-ci doit se trouver sur le chemin le plus naturel entre les lieux de domicile et de travail. Dans certains cas dûment justifiés, la Fondation des parkings peut y déroger.

La Fondation des parkings se réserve le droit d'annuler un abonnement si les conditions d'obtention ne sont plus remplies. De même, elle est en droit de demander tous justificatifs nécessaires à l'attribution d'un abonnement annuel à prix préférentiel, afin de respecter le principe d'équité entre tous les requérants.

Lire les dispositions générales ci-contre, dater et signer S.V.P.

DEMANDE D'ABONNEMENT ANNUEL
Parking voiture sans abonnement TPG (CHF 1'210.--)

- | | |
|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> GENEVE-PLAGE | <input type="checkbox"/> GENEVE-PLAGE AVEC BIKE (+ CHF 220.-) |
| <input type="checkbox"/> ETOILE | <input type="checkbox"/> ETOILE AVEC BIKE (+ CHF 220.-) |
| <input type="checkbox"/> SOUS-MOULIN | <input type="checkbox"/> SOUS-MOULIN AVEC BIKE (+ CHF 220.-) |
| <input type="checkbox"/> FRONTENEX | <input type="checkbox"/> MOILLESULAZ <input type="checkbox"/> CERN |

 **Le présent formulaire doit parvenir à La Mutuelle le 1er du mois précédant la date de la demande.**

Coordonnées privées :

(Adresse principale officielle)

Mme, Mlle, M.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° postal : _____ Localité : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____

Adresse de correspondance :

La Mutuelle

Att. de Mme Marie-Pierre FLEURY

Palais des Nations

Bureau B-214

1211 GENEVE 10

Tél. : 022 917 35 10 – Fax : 022 917 00 71

E-mail : lamutuelle@un.org

Coordonnées professionnelles :

Nom : _____

Adresse : _____

N° postal : _____

Localité : _____

Téléphone : _____

Fax : _____

Marque du (des) véhicule(s) : _____ / _____ / _____

Couleur : _____ / _____ / _____

N° de plaques : _____ / _____ / _____

Le présent formulaire, accompagné d'une copie du permis de circulation (carte grise) du (des) véhicule(s) à jour, au nom et à l'adresse du titulaire de l'abonnement, devra être retourné à la Mutuelle pour commande et validation du lieu de travail.

Pour l'obtention d'un abonnement annuel à prix préférentiel, il est impératif, dans la règle, **d'habiter et de travailler à plus de 2 km du parking et de ne pas disposer de transports publics à proximité du domicile.** Celui-ci doit se trouver sur le chemin le plus naturel entre les lieux de domicile et de travail. Dans certains cas dûment justifiés, la Fondation des parkings peut y déroger.

La Fondation des parkings se réserve le droit d'annuler un abonnement si les conditions d'obtention ne sont plus remplies. De même, elle est en droit de demander tous justificatifs nécessaires à l'attribution d'un abonnement annuel à prix préférentiel, afin de respecter le principe d'équité entre tous les requérants.

Lire les dispositions générales ci-contre, dater et signer S.V.P.

DISPOSITIONS GENERALES POUR L'ABONNEMENT P+R

* * * * *

1. DUREE DE L'ABONNEMENT

L'abonnement est valable une année complète à partir du mois demandé, à l'exception de la période du salon de l'Auto pendant 15 jours (pour les parkings P26-Palexpo et P49).

Le prix de l'abonnement doit être crédité sur le compte de dépôts ou compte courant auprès de la Mutuelle dans les plus brefs délais, afin que la commande puisse être effectuée.

L'abonnement **peut être résilié en tout temps**, par l'abonné, moyennant des frais de CHF 40.-. Il sera remboursé au prorata du nombre complet de mois non utilisés.

Il ne sera maintenu que dans le cas où le taux de remplissage du parking le permet. Dans le cas où l'abonnement serait résilié à l'initiative de la Fondation des parkings, il ne sera pas perçu de frais.

La carte magnétique (pour les parkings à barrières) doit être retournée à la Fondation des parkings en bon état à la fin de l'abonnement, faute de quoi des frais de CHF 50.- seront facturés.

La suspension de l'abonnement n'est pas possible.

2. CESSION DE L'ABONNEMENT

L'abonnement est personnel et non transmissible. Il est interdit de le céder ou de le mettre à la disposition d'une tierce personne, même contre rémunération.



En cas de perte de la carte magnétique ou de la contremarque, un montant de CHF 20.- sera perçu.

3. RESPONSABILITE

La Fondation des parkings décline toute responsabilité en cas de vols ou de dommages causés aux véhicules par des tiers. Les voitures stationnées sur le parking le sont sous l'entière responsabilité de leur détenteur. Pour le surplus, les abonnés sont soumis aux dispositions figurant dans le règlement d'usage du parking, dûment affiché aux entrées. Ils doivent notamment respecter les consignes et signaux installés dans le parking.

Les contrevenants sont passibles des peines de police.

Cet abonnement exceptionnel ne réserve en aucun cas une place dans le parking. Par conséquent, la Fondation des parkings décline toute responsabilité quant aux frais de stationnement à l'extérieur du parking.

Demeurent réservées les sanctions prévues par la législation fédérale sur la circulation routière.

4. PARKING

Pour les parkings sans barrières, le justificatif comprenant le numéro de plaques du (des) véhicule(s) doit être apposé sur la vitre avant, côté conducteur.

Le stationnement de nuit est interdit.

L'abonnement n'autorise que le stationnement d'un seul véhicule à la fois et **uniquement les jours ouvrables.**

Le(la) soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des dispositions générales mentionnées ci-dessus et confirme que les indications fournies sont exactes.

Il autorise, par ailleurs, la Mutuelle à déduire le prix de l'abonnement de son compte, et à transférer les données ci-dessus à la Fondation des parkings.

Genève, le _____ Signature de l'abonné(e) :

Visa de La Mutuelle :